LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Vœu rattaché à la DLH 69 relatif à la mise en place d'un calendrier public des rénovations thermiques du parc social parisien et à l'évaluation de leur impact sur les charges locatives

Voeu déposé par Sabrina Nouri, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la délibération 2026 DLH 69 prévoit l'acquisition par la Ville de Paris de l'immeuble situé 24 rue Francœur (18e) afin d'y développer une opération de logement social ;

Considérant que l'exposé des motifs souligne la nécessité de réaliser une réhabilitation thermique de l'immeuble afin d'améliorer les performances énergétiques des logements ;

Considérant que de nombreux locataires du parc social parisien demeurent confrontés à des charges énergétiques élevées du fait d'immeubles insuffisamment rénovés ;

Considérant que les objectifs climatiques de la Ville de Paris impliquent une accélération de la rénovation énergétique du parc social ;

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens sont en droit de connaître l'état d'avancement des opérations de rénovation thermique engagées par les bailleurs sociaux de la Ville ;

Considérant que la rénovation énergétique doit permettre une amélioration concrète du pouvoir d'achat des locataires par la diminution des consommations énergétiques et des charges récupérables ;

Sur proposition de Sabrina Nouri, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris publie, en lien avec les bailleurs sociaux parisiens, un calendrier prévisionnel des opérations de rénovation thermique programmées sur le patrimoine social ;

- ce calendrier précise pour chaque opération les objectifs énergétiques poursuivis, les échéances prévisionnelles de travaux et de livraison ainsi que les gains énergétiques attendus ;
- la Ville de Paris engage la réalisation d'un audit indépendant des bailleurs sociaux parisiens portant notamment sur l'état du patrimoine, les retards de rénovation, les charges supportées par les locataires et la qualité du service rendu ;
- les résultats de cet audit contribuent à améliorer le plan pluriannuel de rénovation priorisant les immeubles les plus énergivores et les situations les plus pénalisantes pour les locataires.